

Réduire les inégalités femmes-hommes dans l'industrie cinématographique : quels acteurs pour quelles avancées ?

Extraits de la frise chronologique de l'« histoire du cinéma au féminin » du site UPOPI (Université populaire des images) du Ciclic (Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique).



Affiche d'une conférence donnée en 2016 par Anna Serner à la Cinémathèque québécoise.

2012

INITIATIVES POUR LA PARITÉ EN SUÈDE, CANNES TOUJOURS SANS FEMMES

En 2012, en Suède, Anna Serner, directrice du Svenska Filminstitutet (l'Institut suédois du film), lance une opération de grande ampleur visant à encourager la parité entre hommes et femmes pour les aides publiques aux projets cinématographiques à l'horizon de 2020 (« 50/50 pour 2020 »), à partir de trois critères objectifs permettant une « affirmative action » indirecte : l'originalité du sujet, la pertinence du traitement de ce dernier et la qualité de la gestion financière, trois vertus auxquelles les projets portés par des femmes répondraient mieux que ceux des hommes. La préoccupation était en fait plus ancienne : dès 2000, le gouvernement avait demandé à l'institution d'œuvrer pour davantage d'égalité au cinéma. L'exemple de la réussite suédoise a depuis fait école dans d'autres pays, comme la France en 2018. Au même moment, comme en 2010, le festival de Cannes ne sélectionne aucun film de cinéaste femme, l'année où la Mostra de Venise en choisit trois pour sa 69^e édition. Le collectif *La Barbe*, créé en 2008, publie une tribune dans *Le Monde* pour protester : « À Cannes, les femmes montrent leur bobine, les hommes leurs films. »



L'actrice Patricia Arquette lors de son discours à la 87^e cérémonie des Oscars, le 22 février 2015.

2015

DÉCLARATION DE SARAJEVO

Dans le monde du cinéma, les années 2010 voient une multiplication d'initiatives en faveur des femmes grâce à une mobilisation à tous les niveaux et sur tous les fronts (salaires, festivals, rôles pour les actrices, etc.). Après le discours de l'actrice Emma Watson à l'ONU en faveur de l'égalité à l'automne 2014 et celui de Patricia Arquette à la cérémonie des Oscars six mois plus tard, le sujet revient fréquemment dans les médias non spécialisés. Lors de l'ouverture du Festival international du film de Sarajevo, une conférence a lieu à propos de la situation européenne : « Les femmes dans l'industrie cinématographique européenne : questions d'égalité. Pouvons-nous mieux faire ? ». Dans la déclaration dite de Sarajevo du 14 août 2015, les participant-e-s s'engagent en faveur de la lutte pour l'égalité dans l'audiovisuel et pour soutenir la parité en son sein, engagement qu'adoptera à son tour peu après le Conseil de l'Europe. La déclaration sera suivie d'une enquête d'EWA (European Women's Audiovisual Network), « Où sont les réalisatrices ? », effectuée dans sept pays européens dont la France.



Le Palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SECTEUR AUDIOVISUEL

Depuis plus de trente ans, le Conseil de l'Europe s'implique à différents niveaux à travers des déclarations (1988, 2009) ainsi que la mise en place de normes et d'instruments visant à promouvoir l'égalité, sans oublier plus récemment sa « Stratégie pour l'égalité » (2014-2017) dont certains des objectifs (lutte contre les stéréotypes, le sexisme et les violences, entre autres) se retrouvent dans la recommandation de septembre 2017 consacrée plus spécifiquement à l'audiovisuel. Celle-ci exhorte les États membres à appliquer diverses mesures afin de permettre l'instauration d'une réelle égalité dans ce secteur : l'adoption de politiques visant à la promouvoir, l'encouragement dans toutes les institutions concernées à utiliser des outils permettant de mesurer les avancées dans ce domaine, une sensibilisation à cette démarche auprès de toutes les parties concernées de près ou de loin par la question, ainsi qu'une évaluation tous les cinq ans des efforts et des progrès accomplis.



Manifestation du collectif 5050 sur les marches du Palais des festivals à Cannes, le 12 mai 2018.

2018

COLLECTIF 5050 POUR 2020

Après le scandale Harvey Weinstein en 2017, 2018 est une année plutôt favorable aux femmes, en France du moins. Dans le sillage de la création du collectif 5050 pour 2020 (inspirée par la démarche initiée par Anna Serner en Suède en 2012) avant la cérémonie des Césars, diverses manifestations marquent une volonté de changement. Lors du 71^e festival de Cannes présidé par l'actrice Cate Blanchett, le collectif met en scène la montée des marches du Palais des festivals par quatre-vingt-deux femmes pour symboliser le nombre de films tournés par des réalisatrices et sélectionnés depuis la création du festival (en regard des mille six cents quatre-vingt-huit films tournés par des hommes). Durant le même événement, le festival signe la « Charte festivals » proposée par le collectif pour œuvrer en faveur de la parité. Dans la foulée, la ministre de la culture Françoise Nyssen annonce des Assises de l'égalité qui ont lieu à l'automne. Parmi les mesures phares se trouvent un « bonus » pour soutenir les films dont les équipes tendent vers la parité, une éducation à l'image renforcée pour les jeunes et l'augmentation de la valorisation et de la restauration des films de femmes.



Communiqué de presse

Paris, le 20 septembre 2018

La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, s'engage pour la parité, l'égalité et la diversité femmes-hommes dans le cinéma français en annonçant des mesures concrètes

A l'occasion des premières Assises sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma qui ont eu lieu au CNC (du 18 septembre au 20 septembre) Françoise Nyssen, a clôturé les débats. La ministre de la Culture a annoncé une première série de mesures concrètes en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le Cinéma, fruit d'un travail de concertation avec le collectif 50-50 pour 2020 en lien étroit avec la filière cinématographique.

Des mesures inédites seront mises en application dès 2019.

- **Genrer** systématiquement les données statistiques relatives aux équipes techniques et à la masse salariale dans les dossiers d'agrément pour mieux informer sur la place des femmes
- Expérimenter en 2019 un **bonus de 15%** appliqué au soutien financier mobilisé pour les films dont les principaux postes respectent la parité
- Proposer une **charte des bonnes pratiques** à ratifier début 2019 pour les entreprises du cinéma aux engagements forts dans tous les champs : accès aux responsabilités, salaires, lutte contre le harcèlement
- Intégrer des mesures d'égalité femmes-hommes dans les conventions liant les **collectivités territoriales** au CNC dès 2019
- Veiller à la **mise en valeur des films de patrimoine** réalisés par des femmes en portant une attention particulière à leur restauration et leur numérisation
- **Accroître le nombre de films réalisés par des femmes** dans les listes de films proposées dans le cadre des programmes d'éducation à l'image à destination des élèves, collégiens et lycéens, et doter les enseignants d'outils de lecture et de décryptage des stéréotypes

D'autres chantiers sont engagés : étendre les mesures à la distribution et à l'exploitation des films, à la production audiovisuelle, à la prise en compte de la diversité dans toutes ses dimensions.

« Je crois aux incitations financières. Quand les choses ne changent pas d'elles-mêmes, ou trop lentement, c'est à nous de les faire changer » a déclaré Françoise Nyssen devant les professionnels du secteur.